

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2017

\*\*\*

## CONVOCATION DU 22 JUIN 2017

\*\*\*

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

**Etaient présents** : Mr NAVARRET Alain, Maire ; Mr TROCHON, Mme THOMAS-BALART, Mme GUESDON, Adjoint ; Mme LEMATTE, Mr DOUASBIN, Mr BEZIERS, Mr EVE, Mme LOISEL-LE PALLEC, Mr ANNE.

**Absents** : Mr THEAULT, Mme DRUGEON, Mme LEMESLE, Mme ROGER, Mr MARQUES de FIGUEIREDO.

**Secrétaire** : Mme LEMATTE

### **Travaux réseaux d'assainissement sous charte qualité : DEL 17-0606**

La collectivité de La Haye-Pesnel s'engage à faire réaliser tous travaux d'assainissement en respectant les préconisations de la charte qualité des réseaux d'assainissement de Normandie.

### **Modification des statuts de la Communauté de Communes GTM – Développement de l'action sociale des personnes âgées pour le maintien à domicile : DEL 17-0607**

Monsieur le Maire rappelle les compétences exercées par la Communauté de communes GTM en matière d'action sociale d'intérêt communautaire (article 2.5 des statuts) :

#### **a. En matière de petite enfance**

- Accueil de la petite enfance de 0 à 3 ans révolus (Relai Assistantes Maternelles - RAM, Multi accueil, crèche, Maisons d'Assistantes Maternelles, reconnues par la Collectivité).
- La limite d'âge est portée jusqu'à 5 ans révolus aux enfants bénéficiaires de l'AEEH (Allocation pour l'Education de l'Enfant Handicapé) afin de faciliter l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les services de la petite enfance.

#### **b. En matière d'enfance et jeunesse**

- Mise en réseau de la politique périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)
- Gestion du contrat Enfance-jeunesse
- Politique en faveur de la jeunesse par les actions suivantes :
  - Conseil communautaire des jeunes
  - Adhésion à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes

#### **c. Autres actions d'intérêt communautaire**

- Participation au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Avranches

Granville

- Participation au fonctionnement de la navette transports du Centre Hospitalier Avranches Granville
- Adhésion au centre local d'information de coordination en gérontologie et handicap (CLIC)
- Soutien financier aux secteurs d'action gérontologique (SAG)
- Soutien à la banque alimentaire de la Manche avec maintien des structures de distributions actuelles

Plusieurs éléments amènent aujourd'hui la Communauté de communes à envisager une extension des compétences dans le domaine du développement de l'action sociale en faveur des personnes âgées.

Monsieur le Président présente le projet de Maison d'Accueil Temporaire (M.A.T.) de Carolles, établissement médico-social qui a pour objectif de favoriser le maintien à domicile et de répondre :

- Au besoin de répit des aidants,
- A l'accueil après une hospitalisation ou une convalescence,
- A la perte d'autonomie et ceci sur un territoire Supra-Communautaire couvrant les trois intercommunalités du Sud Manche.

Avec les autorisations obtenues en 2015 par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) et le Conseil Départemental de la Manche, la M.A.T. disposera dans la limite de 120 jours :

- D'un accueil temporaire de 12 places pour personnes âgées dépendantes, et d'un accueil de jour pour personnes âgées désorientées de 6 places,
- D'un accueil temporaire de 8 places et de 6 places d'accueil de jour pour personnes âgées.

Il expose le contexte dans lequel ce projet a vu le jour.

C'est l'association « Vivre et vieillir dans son village » qui a initié ce projet dès 2004.

La Commune de Carolles a fait appel en 2010 à l'association « La Croix Rouge » pour porter l'établissement. En 2015, la Croix Rouge s'est retirée du projet et la commune de Carolles a alors fait appel au C.C.A.S. de Saint-Pair-Sur-Mer qui a accepté la gestion de cette M.A.T.

L'A.R.S. et le Conseil Départemental ont transféré leurs autorisations en date du 25 juin 2016.

Néanmoins le C.C.A.S. et la commune de Saint-Pair-Sur-Mer ne souhaitent pas porter le projet d'investissement.

Celui-ci est estimé à 2 500 000 € et bénéficie de 700 000 € de subventions :

- 📍 Département - Contrat de Territoire : 200 000 €
- 📍 Département - Aide spécifique : 200 000 €
- 📍 Etat - Contrat de ruralité : 300 000 €

Celui-ci sera entièrement couvert par des loyers pris en charge par le C.C.A.S. de Saint-Pair-Sur-Mer sur un temps long, 40 ans, avec le concours potentiel de la Caisse des Dépôts.

S'agissant d'un projet rayonnant sur un territoire bien plus large que la seule commune de Carolles, puisque le besoin de ce type de structure s'exprime sur tout Granville Terre et Mer, mais aussi sur une partie du territoire de la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel - Normandie, Monsieur le Président propose que Granville Terre et Mer porte cet investissement et prenne la compétence au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Par ailleurs, Monsieur le Président expose la situation du Centre Local d'Information et de Coordination (C.L.I.C.) du bassin granvillais qui existe depuis octobre 2006 et est compétent sur les cantons de Bréhal, Granville, la Haye-Pesnel, Villedieu-Les Poêles et Sartilly,

Depuis 2015, le Conseil Départemental a décidé de réinternaliser les fonctions

d'accueil, d'information et d'orientation des personnes âgées de plus de 60 ans et des personnes en situation d'handicap.

L'association C.L.I.C. du bassin granvillais a désormais pour seul objet l'animation et la coordination des actions de prévention en faveur des personnes âgées, dont le soutien des Secteurs d'Action Gérontologique (SAG).

Un poste de Coordinatrice est dédié à cette mission et est basé au Centre Médico-social à Granville.

Depuis cette ré internalisation, le soutien du Conseil Départemental a fortement diminué, la subvention du Département passant de 75 000 € à 25 000 € par an. En parallèle, la sollicitation du C.L.I.C auprès de la Communauté de Communes est passée de 0,25 € à 0,53 € par habitant.

Monsieur le Président propose que Granville Terre et Mer prenne la compétence « Animation et Coordination des Actions de prévention en faveur des personnes âgées » au 1er janvier 2018. Le poste de coordinateur et les missions seraient ainsi intégralement repris par Granville Terre et Mer.

Ceci serait réalisé avec le maintien du financement du Conseil Départemental.

Quant à la Communauté de Communes de Villedieu Intercom, elle prendrait en charge 40% du poste.

**Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal, lequel après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE**

• **APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer en modifiant l'article 2.5 - Action sociale d'intérêt communautaire de la façon suivante :**

**c) Développement de l'action sociale pour le maintien à domicile des personnes âgées**

- **Construction et financement d'une Maison d'Accueil Temporaire publique expérimentale en cœur de bourg à Carolles labellisée petites unités de vie (au 1<sup>er</sup> octobre 2017)**
- **Animation et coordination des actions de prévention en faveur des personnes âgées (au 1<sup>er</sup> janvier 2018)**
- **Soutien financier et développement des secteurs d'action gérontologique**

**d) Autres actions d'intérêt communautaire**

- **Participation au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Avranches Granville**
- **Participation au fonctionnement de la navette transports du Centre Hospitalier Avranches Granville**
- **Soutien à la banque alimentaire de la Manche avec maintien des structures de distributions actuelles**

• **DONNE tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération**

**Travaux :**

*Champ de Foire :* Les travaux sont bien avancés, il reste les espaces verts à aménager ainsi que l'abri bus et l'électricité.

*Rue de la Libération :* Les études de sol sont faites, l'appel d'offres sera lancé en septembre prochain.

*Lotissement du Levant :* Les travaux de terrassement sont commencés depuis le 28 juin et devront se terminer fin novembre.

*Programme voirie :* Un relevé des travaux à réaliser a été fait.

*Presbytère* : Les travaux sont terminés.

*Gendarmerie* : Nous sommes en attente d'un devis pour le remplacement du portail.

*Porte de l'église* : La remise en état de la porte a été faite par une entreprise locale, le résultat satisfait pleinement les élus.

*Sanitaires rue de la gendarmerie* : Le chantier a pris du retard en raison de problèmes sur le chantier qui semblent être résolus.

*Stade Lanos Dior* : L'ESH Football sollicite des travaux sur le stade Lanos Dior afin de basculer les matchs du dimanche au samedi en nocturne. Il s'agit de :

- Réglage des points lumineux par une entreprise spécialisée
- Mettre les petits buts sur le stade du Prieuré
- Installer un grillage à plusieurs endroits ...etc

### **Participation financière au transport pour la piscine des élèves de l'école privée : DEL 17-0608**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) la Communauté de communes GTM restitue le financement pour le transport des élèves des écoles de La Haye-Pesnel vers la piscine.

Le Conseil Municipal accepte de reverser les sommes dues à l'école privée de La Haye-Pesnel.

Cette délibération vient en complément de la délibération n° 15-0904 du 28 septembre 2015.

### **Fournitures scolaires pour l'école privée : DEL 17-0609**

Lors de sa délibération n° 17-0408 en date du 27 avril 2017, le Conseil Municipal a fixé les fournitures scolaires à 40.00 € par élève, les sommes devront être payées, soit par les communes, ou à défaut par les parents d'élèves. Ces sommes seront versées à l'école privée de La Haye-Pesnel pour les élèves domiciliés à La Haye-Pesnel.

### **Compte rendu de la commission logement :**

Madame Guesnon donne le résultat des deux commissions logements qui ont eu lieu le 30 mai et le 13 juin.

### **Banque alimentaire :**

Madame Guesnon informe que Mardi 27 juin le transport de la banque alimentaire a été assuré par la commune de La Haye-Pesnel. 110 personnes pour 35 familles bénéficient de ce service, dont 12 familles de La Haye-Pesnel.

Madame Guesnon précise qu'une famille a été logée en urgence.

### **Commission scolaire :**

Madame Thomas-Balart donne aux élus les informations concernant l'ALSH et l'accueil ado pour l'été 2017. 4 camps sont organisés, ils sont presque complets. Le 6 juillet, une porte ouverte à l'accueil ados est organisée de 18h à 19h au square des Vikings.

Un bilan de l'année sur la garderie, la cantine, les TAP et l'ALSH fait ressortir une satisfaction des familles dans l'ensemble.

Monsieur le Maire précise que l'accueil et l'animation de la randonnée du 20 juillet se feront au Square des Vikings avec les ados et la ludothèque.

### **Rentrée scolaire 2017 :**

*Rythme scolaire :* Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier de Monsieur l'inspecteur d'académie sur l'élargissement du champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles. Une réponse est demandée pour le 5 juillet 2017.

Il est décidé de maintenir pour une année supplémentaire le rythme scolaire à 4 jours 1/2 par semaine.

Une enquête auprès des parents sera faite et le sujet sera ré étudié pour la rentrée 2018/2019.

*Renouvellement de l'abonnement à l'ENT One :* Madame Schutz, Directrice, sollicite le renouvellement de l'abonnement ENT One pour toutes les classes. Le coût s'élève à 57.00 € par classe, soit au total 570.00 €. Les élus donnent un avis favorable.

### **Jeu extérieur :**

Madame Thomas-Balart présente une proposition d'achat d'un jeu qui serait installé au square des Vikings. Les élus donnent un accord favorable pour cet achat moyennant 8 000.00 € TTC.

### **Décision modificative : DEL 17-0610**

Le Conseil Municipal décide le transfert de crédits suivant :

Compte 2184 Mobilier	+ 3 000.00 €
Compte 2031 Frais d'études	- 3 000.00 €

### **Proposition JURICIA :**

Monsieur le Maire présente la proposition du Cabinet Juricia concernant l'optimisation des dépenses de taxes foncières de la Mairie. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

### **Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes : DEL 17-0611**

Le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle de 800.00 € au Comité des Fêtes de La Haye-Pesnel.

**Pour extrait conforme.**